

# **DISCRIMINATIONS : Grossesse sans discrimination**

**Les futures mamans, qu'elles soient salariées, fonctionnaires, ou travailleuses indépendantes, bénéficient d'une protection légale pendant la grossesse, le congé maternité et au retour du congé.**

Vous trouverez en annexe le guide du défenseur des droits sur le sujet :

- Comment annoncer sa grossesse à l'employeur ?
- La protection légale des femmes enceintes et en congé maternité
- La reprise du travail
- Les actions du défenseur des droits en cas de discrimination



Documents

[Guide : Grossesse sans discrimination](#)